

Luxembourg, le 1er juillet 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Madame la Ministre de l'Intérieur :

« Les agriculteurs et les propriétaires de chevaux sont inquiets à propos du "sénéçon de Jacob" ou "herbe de Saint Jacques" (« Jakobskreuzkraut »), une plante herbacée qui s'avère très envahissante et qui peut même être mortelle pour les animaux.

Cette fleur jaune sur de longues tiges est actuellement en train de se répandre le long des chemins de terre, pistes cyclables, sur les collines escarpées et à côté des ponts et des routes nouvellement construits.

Même si les animaux ne mangent pas cette fleur lorsqu'elle pousse sur les champs, cette plante toxique se retrouve de plus en plus souvent dans le foin qui nourrit le bétail. Les substances toxiques touchent surtout le foie et le risque qu'un animal meurt est bien réel.

En automne le même risque pour le bétail émane du colchique d'automne (« Herbstzeitlose »).

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Madame la Ministre de l'Intérieur :

- *Est-ce que l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) contrôle régulièrement le foin ou l'ensilage destiné au bétail sur la présence de substances*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- toxiques, notamment des alcaloïdes, émanant du séneçon de Jacob et du colchique d'automne ?*
- *Dans l'affirmative, combien de fois des résidus de ces substances toxiques ont été retrouvés dans les échantillons analysés ?*
 - *Dans la négative, est-ce que Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural ne juge-t-il pas opportun d'effectuer régulièrement de tels tests ?*
 - *Est-ce que des animaux sont décédés suite à une intoxication reliée à ses plantes ? Dans l'affirmative, de quels types d'animaux (bovins, vaches à lait, chevaux, chèvres, moutons etc.) s'agissait-il ?*
 - *Est-ce que ces substances toxiques peuvent être transmises à l'homme moyennant la consommation de lait ou de viande issus d'animaux intoxiqués ? Dans l'affirmative, existe-t-il un danger pour la santé de l'homme ?*
 - *Par quelles mesures le Gouvernement pourrait éviter que ces plantes se retrouvent dans le foin destiné à nourrir le bétail ? Est-ce que les tondes effectuées par les services étatiques (Ponts et Chaussées) ou communales sont planifiées avant la formation de graines qui renforce sa multiplication végétative ? Dans la négative, ne devrait-on pas organiser ces tondes plus tôt afin que la propagation de ces plantes sur des prairies avoisinantes ne soit évitée ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS
Député